

LE COURRIER DES VERNOIS

Les chantiers du village

Notre village est sans cesse en mouvement et en cours d'amélioration de nos aménagements collectifs. Vous n'avez pas pu rater les cônes et signalisations diverses des travaux qui se sont déroulés ou qui vont encore se réaliser aux quatre coins du village.



Les plus visibles auront été la rénovation complète de l'éclairage public de la rue de la Gare, de la mairie, du Révérend Père Mangin, et de la fontaine. Des lampes à LED ont agréablement remplacé les vieux candélabres boules qui polluaient l'atmosphère sans offrir un éclairage satisfaisant. L'escalier de la place Saint-Michel a été doté d'un balisage lumineux, même pendant les phases d'extinction partielle la nuit. Ainsi, quelle que soit l'heure, cet équipement est bien visible lors de vos déplacements de la place Saint-Michel vers les lieux qui la surplombent. En complément de ces travaux, quatre candélabres équipés de lampes LED ont été ajoutés devant l'école afin d'améliorer le niveau d'éclairage de ce secteur. Une autre phase de modernisation de l'éclairage public est planifiée rue des Chenevières et rue des Acacias. En plus de permettre des économies d'électricité, nous continuons à préserver la biodiversité en améliorant notre éclairage au sol et en limitant celui du ciel.

D'autres travaux ont démarré et devraient être livrés au cours de l'année. Les plus visibles pour tous sont ceux de l'aménagement de la liaison piétonne avec Pournoy-la-Grasse. C'est un espace protégé et confortable pour les piétons, les poussettes et les fauteuils qui permettra de rejoindre les deux villages dans des conditions optimales. La rénovation des courts de tennis extérieurs est déjà très

concrète pour les services techniques et les membres de l'association, ces derniers ayant réalisé l'abattage des thuyas qui ceinturaient les terrains, faisant ainsi baisser la note des travaux. Le chemin de Goin sera rénové et renforcé pour accueillir la circulation de l'ensemble des véhicules agricoles et ceux des entreprises vers le château d'eau, sur un ruban adapté aux conditions de circulation.

Enfin, après avoir réaménagé la rue du Château, c'est au tour de la rue du Moulin et celles du lotissement d'Avigy de recevoir des aménagements afin de ralentir la vitesse de circulation des véhicules, de rendre les trottoirs à l'usage des piétons et ainsi mieux partager l'espace commun. Plusieurs réunions publiques avec les habitants ont permis à la municipalité de présenter les modifications des conditions de circulation. Elles seront matérialisées par la mise en place de chicanes qui offriront un stationnement libérant les pelouses et les trottoirs, ainsi que par la création de places de stationnement permettant de gérer harmonieusement la cohabitation entre les différents besoins des uns et des autres. Ces réunions ont permis des échanges toujours constructifs. Ces derniers pourraient entraîner de légères modifications des travaux imaginés, pour améliorer les aménagements en prenant en compte des remarques et propositions, avec la recherche de l'intérêt collectif comme fil conducteur.



L'édito du précédent courrier des vernois était consacré au dynamisme et à l'attractivité de Verny. Ce dynamisme et cette attractivité ne se décrètent pas mais se préparent et se renforcent par notre volonté politique et par nos actions qui la concrétisent.

Ainsi, dans ses objectifs de dynamisme et d'attractivité, la municipalité a programmé des travaux qui ont été ou bien qui seront réalisés. Une nouvelle tranche de rénovation de l'éclairage rue de la Gare, rue de la Mairie, rue du Révérend Père Mangin, rue de la Fontaine a été réalisée en début d'année. Quatre lampadaires ont été ajoutés devant l'école afin d'assurer un niveau d'éclairage de meilleure qualité. La rénovation de l'éclairage public sera poursuivie par la rénovation de l'éclairage sur la rue des Chenevières, la rue de Lorraine, la rue du Moulin et le lotissement des Acacias.

Ces travaux s'inscrivent dans notre politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement, et notre politique d'amélioration du cadre de vie et du respect de notre environnement.

Afin de continuer à améliorer notre cadre de vie, et après avoir rencontré les habitants dans une volonté affirmée de dialogue, des travaux visant à contraindre le respect de la vitesse à 30 km/h, créer des places de stationnement supplémentaires et ainsi renforcer l'usage des trottoirs par les piétons dans les lotissements d'Avigy et des Chenevières vont être entrepris.

La rénovation des courts de tennis débutera au cours du mois de juin, afin de garantir la pérennité d'un équipement collectif pour les sportifs du tennis club de Verny et autres. Les travaux de la liaison piétonne entre Pournoy-la-Grasse et Verny sont en cours. Ainsi pour la rentrée prochaine, les enfants pourront se rendre au collège en toute sécurité à pied. Leurs aînés pourront pratiquer la marche ou venir à pied profiter des commerces et services de Verny.

À la suite de ces travaux, les entreprises retenues interviendront sur le chemin de Goin. Ensuite, les travaux de viabilité du terrain de la maison médicale et de la voie d'accès au lotissement les Boucles vertes seront entrepris. Dès à présent, nous travaillons à la préparation des travaux de gestion des eaux pluviales et de ruissèlement du chemin de Ronfousse, et du lotissement des Chenevières, et à la construction d'une salle de jeux à l'école.

Nous sommes en capacité de réaliser ces travaux grâce à une gestion saine du budget communal basée sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement, et à la réalisation de travaux d'investissement qui conduisent à la réduction des dépenses de fonctionnement. Notre gestion budgétaire nous permet à nouveau de ne pas augmenter le taux municipal des taxes, bien conscients des difficultés que l'inflation subie fait peser sur chacun d'entre nous.

Enfin, en cette période où les colzas sont en fleur, nous vous souhaitons un heureux, joyeux et festif printemps-été, en n'oubliant pas le respect que le vivre ensemble impose.

Avec mes amitiés.



Votre Maire
Victorien NICOLAS
Vice-Président
de la CC du Sud Messin

Responsable de la publication : Victorien Nicolas
Articles et photos : les conseillers municipaux
Mairie de Verny : 6 rue de la Mairie / 57420 Verny
Tél : 03 87 52 70 40
mairie@verny.fr
<https://www.verny.fr>

Cyclotourisme

La Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme est un événement annuel qui rassemble des cyclistes amateurs de tous niveaux et de tous âges pour célébrer leur passion commune pour le vélo. Cette année, la semaine fédérale est de retour dans l'Est. Elle se déroulera à Pont-à-Mousson du 23 au 30 juillet 2023. 10 000 cyclotouristes français et étrangers sont attendus pour découvrir la cité et sa région.

En chiffres :

10 000 participants

20 pays représentés

16 villes d'accueil sur les parcours

5 000 à 7 000 cyclotouristes chaque jour sur les villes d'accueil

La municipalité a souhaité que Verny soit **ville d'accueil le samedi 29 juillet**, une opportunité de faire connaître notre commune, ses activités, son patrimoine.

La réussite de cette journée passe par l'engagement des acteurs locaux, au-delà du monde cycliste, dans plusieurs domaines : hébergement, circuits, sécurité, stands, information, accueil, restauration, animation, etc. L'équipe municipale travaille en partenariat avec les associations vernaises, en relation avec la commission d'organisation de la semaine fédérale de cyclotourisme (COSFIC), pour mobiliser les bonnes volontés locales et accueillir les participants dans les meilleures conditions possibles dans le parc du Château.

<https://sf2023-ffvelo.fr>



Si vous voulez à titre individuel vous porter bénévole pour le 29 juillet, merci de vous adresser rapidement à la mairie où l'on vous donnera la marche à suivre. Une fiche d'inscription est à compléter pour la planification du déroulement de la journée et pour des questions d'assurance.

D'autre part, la COSFIC recherche des hébergements car 1500 cyclotouristes seront logés «chez l'habitant». Vous disposez d'une maison, d'un studio, d'un appartement, d'une ou plusieurs chambres libres du 21 au 30 juillet, dans un rayon de 25 km autour de Pont-à-Mousson ? Accueillez-les ! Votre participation sera rémunérée. La commission hébergement de la COSFIC visite tous les hébergements avant de les proposer aux participants et assure la mise en contact avec les cyclotouristes. Là aussi un dossier d'inscription pourra vous être remis en mairie.

Au cours de cette semaine, et notamment le samedi 29 juillet, la municipalité vous remercie pour votre participation au bon accueil de ces nombreux cyclotouristes, et appelle à votre compréhension et votre vigilance.

Identification des animaux domestiques

Chien, chat, mais aussi furet : tous ces animaux de compagnie doivent être identifiés, c'est-à-dire enregistrés dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques en France. Ce fichier est géré par un organisme officiel appelé l'I-Cad. L'identification d'un animal de compagnie est le seul moyen qui permette de faire un lien officiel avec son propriétaire. Elle suivra l'animal tout au long de sa vie, il est donc primordial de veiller à actualiser les informations. En cas de perte, la recherche d'un animal de compagnie est facilitée s'il a une identité. Un animal identifié a 90% de chances d'être rendu à son propriétaire, contre 15% seulement s'il ne l'est pas. Cela permet également de réduire les risques de vol. Si l'animal a disparu du domicile, il est alors considéré comme en divagation. Un animal non identifié peut être euthanasié s'il est conduit en fourrière ou stérilisé.

Il est obligatoire d'identifier son animal de compagnie :

- pour les chiens, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 4 mois ;
- pour les chats, l'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois. Cette obligation est également valable pour tous les spécimens nés après le 1^{er} janvier 2012, même ceux qui ne mettent jamais le bout de la truffe dehors. Le chat d'intérieur est le plus vulnérable, il peut s'aventurer par une porte ou une fenêtre, à l'occasion d'une visite ou d'un déménagement. Sans repère, il risque de ne pas savoir revenir et sans identification, il sera très difficile de le retrouver.

L'identification peut être réalisée selon deux méthodes par des professionnels habilités :

- par un tatouage de lettres et de chiffres sur la peau de la face interne du pavillon de l'oreille ou à l'intérieur de la cuisse ;
- par une puce électronique de la taille d'un grain de riz, injectée sous la peau. Le code, composé de 15 chiffres, pourra être lu grâce à un lecteur spécial et permettra l'identification de l'animal. La puce permettra à votre matou d'interagir avec divers objets connectés qui existent pour les chats. Certaines chatières, jeux ou gamelles détectent la puce et s'activent lorsque votre chat est à proximité.

En cas de changement de numéro de téléphone ou de nouvelle adresse (même provisoire au moment des vacances) ou de décès d'un animal, il est impératif de mettre à jour ces informations via le fichier national I-cad des chiens, des chats et des furets. Ce fichier permet également de signaler un animal perdu : n'oubliez pas de le déclarer « retrouvé » si c'est le cas.

À savoir : la commune de Verny a signé une convention avec la Fourrière de la Deuxième Chance à Richemont. Elle n'est plus liée à la fourrière animale de Ranguieux.

Déjections canines

Se retrouver à slalomer entre deux «crottes de chiens» sur le trottoir ou dans le chemin rouge, on l'a tous vécu au moins une fois. Car même si avec le pied gauche ça porte-bonheur, il faut se l'avouer, avoir les chaussures souillées par des déjections canines, il n'y a rien de plus énervant. La solution repose encore à ce jour uniquement sur les propriétaires de chiens. Parce que, malgré les avancées technologiques, les chiens ne sont pas encore capables de ramasser leurs besoins tous seuls ! Un geste simple permettrait à tous de marcher en toute tranquillité, regardant le paysage plutôt que le bout de ses pieds. En effet, le ramassage des déjections de votre animal est obligatoire ! Si tout le monde fait preuve d'un peu de civisme, c'est le cadre de vie tant apprécié de tous qui sera préservé.

Les déjections canines sont autorisées uniquement dans les caniveaux, sauf dans les parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons. Elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces de jeux pour enfants. Le tout par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est donc tenu de ramasser immédiatement les déjections canines situées sur le domaine public communal.

Le ramassage partout et pour tous, c'est valable même dans les espaces verts ! Impossible de tondre ou de planter dans des massifs envahis par les déjections. Ramasser c'est respecter les ouvriers municipaux qui n'aiment pas plus que les piétons avoir de la crotte sous les pieds ou, dans leur cas, sur les mains ! Contrairement à une croyance fautive qui laisse penser que les excréments se décomposent et fertilisent nos espaces verts, ce ne sont pas des engrais. Compte tenu de leur niveau élevé d'azote, ils font pourrir les plantes et ne nourrissent pas du tout la terre. De même, l'urine brûle l'herbe et affaiblit les arbres qui en reçoivent en quantité.

Le civisme : l'affaire de tous

Nous avons la chance d'habiter dans un village où il fait bon vivre. Aussi, la municipalité juge utile de rappeler les règles de « savoir vivre » à respecter pour maintenir l'harmonie.

Un arrêté municipal du 24 août 2018 précise que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8h à 19h30 et les samedis que de 8h à 19h ; ils sont interdits toute la journée les dimanches et jours fériés.

Les bruits agressifs de la vie quotidienne, s'ils durent longtemps ou bien s'ils sont trop forts ou se répètent fréquemment, constituent une infraction. Les chiens ne doivent pas troubler la tranquillité des voisins, notamment par leurs aboiements. Les propriétaires sont tenus de procéder à l'élagage des arbres dépassant sur la voie publique et entre riverains. Les haies vives doivent être d'une hauteur maximale de 1,2 m en façade principale et de 2 m sur les autres limites. Rappelons que la taille des haies et des arbres est interdite du 1^{er} avril au 31 juillet, période de reproduction et de nidification des oiseaux. Le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers et par des professionnels est interdit toute l'année. Au-delà des troubles de voisinage et des risques d'incendie, le brûlage est source d'émissions de polluants et a des effets environnementaux. Taille des haies, élagage, nettoyage des massifs et tonte génèrent d'importantes quantités de déchets végétaux. Pensez à incorporer vos tontes à votre compost, à défaut vous pouvez les emmener aux jardins partagés dans un bac réservé ou à la déchèterie.

Notre envie légitime de profiter de l'extérieur arrive avec les beaux jours, alors faisons en sorte que l'usage de notre barbecue et autre piscine ne devienne pas insupportable à nos voisins. Quelques efforts individuels seront profitables à toute la collectivité !

Le jardin partagé

Connaissez-vous le jardin partagé de Verny, à proximité du Parc du Château ?

Chaque samedi de 14 h à 16 h, des bénévoles de l'association « Les Jardins Partagés de Verny - Incroyables comestibles » se réunissent sur le terrain municipal mis à leur disposition et aménagé par leurs soins. Ils y cultivent des légumes et des petits fruits, avec des méthodes de permaculture. Ils y ont aussi installé un verger et un poulailler. Ces lieux sont ouverts à tous, vous pouvez donc vous y promener et glaner quelques produits de saison, sans oublier l'esprit de partage ! Vous pouvez également apporter vos restes aux poules. Attention toutefois de bien suivre les recommandations du panneau précisant ce qui est bon pour elles et ce qu'il ne faut pas leur donner. D'autres panneaux pédagogiques ont été récemment installés et on peut y apprendre (ou réapprendre) le rôle des arbres, du paillage, des vers, du compost, des engrais verts ... N'hésitez pas à venir rencontrer ces passionnés. Et comme c'est bientôt la saison des semis et des repiquages, vous pouvez leur offrir votre surplus de semences et de plants : pommes de terre, haricots, blettes, salades, tomates, poivrons, courges ...



Évènements du printemps



Soirée de clôture dîner-spectacle du festival Février des théâtres au centre Faber



Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants et des jeunes électeurs à la mairie avec les élus, le CCAS, les associations



Apéro-concert proposé par Verny Musiques Actuelles à la maison du parc



Carnaval organisé par l'Association des Parents d'Elèves, défilé dans les rues du village



Zumba party au centre Faber : séance de zumba et tombola, organisées par et au profit de Léo et sa Dream Tim'



Théâtre au centre Faber : Tailleur pour dames par Les Entr'acteurs de Solgne



Une rose un espoir : passage des motards, au profit de la Ligue contre le cancer

CONSEIL DU 27 FÉVRIER 2023 / PRINCIPALES DÉCISIONS

- Décision d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation
- Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour la reconstruction des courts de tennis
- Subvention de 1 860 euros pour le financement de la sortie scolaire cirque, du 28/11 au 02/12/2022
- Charte de partenariat entre la commune de Verny et les associations

CONSEIL DU 27 MARS 2023 / PRINCIPALES DÉCISIONS

- Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2022 (budget principal ainsi que budgets annexes zone le Fort et lotissement la Ronceraie)
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 et du report d'investissement au budget primitif 2023
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024 (pour le budget principal et les budgets annexes)
- Maintien de la convention avec le département de la Moselle pour l'adhésion au marché groupé de fourniture d'électricité pour la période 2025-2027
- Subventions de 9€ par élève concernant les sorties des classes de maternelle et élémentaire
- Convention avec la commission d'organisation de la semaine fédérale internationale de cyclotourisme 2023 (conjointe avec le Tennis Club de Verny qui assure le rôle de comité du point d'accueil pour le 29 juillet)
- Demande d'une subvention de 1000€ au Conseil Départemental pour la bibliothèque

CONSEIL DU 4 AVRIL 2023 / PRINCIPALES DÉCISIONS

- Vote des taux des impôts locaux 2023 (maintien à la même valeur qu'en 2022) :
 - taxe foncière propriétés bâties : 26,18% (taux communal 11,92% + taux départemental 14,26% perçu en compensation de la suppression de la taxe d'habitation)
 - taxe foncière propriétés non bâties : 43,14%
 - taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 17,04%
- Subventions aux associations pour un montant total de 20 002€
- Vote des budgets primitifs 2023 (budget principal ainsi que budgets annexes zone le Fort et lotissement la Ronceraie)
- Reversement de l'excédent partiel du budget annexe « La Ronceraie » au budget principal 2023 à hauteur de 179 000€
- Accord de principe de la vente aux praticiens concernés, ou toute structure juridique les représentant, du terrain nécessaire à la construction de la maison médicale face à la gendarmerie au prix de 6 000€ l'are

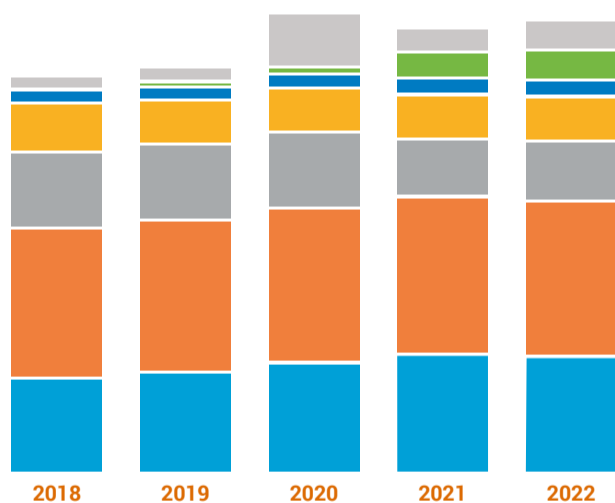
Compte-rendus complets sur le site de la Mairie : www.verny.fr/deliberations

Bilan financier

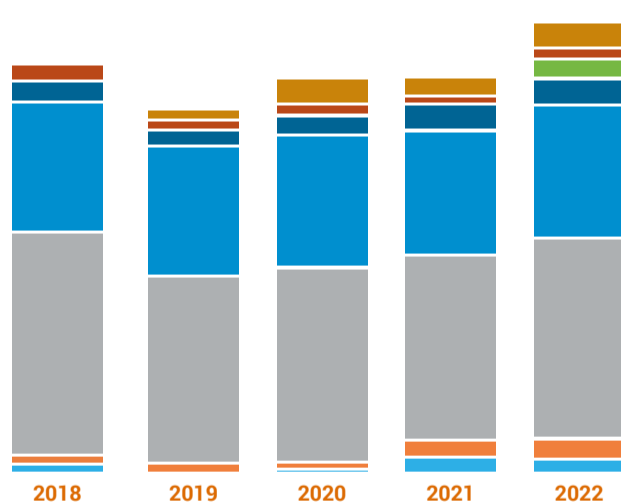
Fonctionnement

Malgré la conjoncture actuelle, qui a amené une hausse importante du prix de l'énergie (la facture de chauffage des bâtiments publics a doublé depuis 2020) et l'inflation galopante, nous avons pu contenir nos dépenses de fonctionnement. Le résultat de fonctionnement de 280 000€ est même le plus important des dix dernières années. Cette année encore, nous avons pu maintenir le taux des taxes.

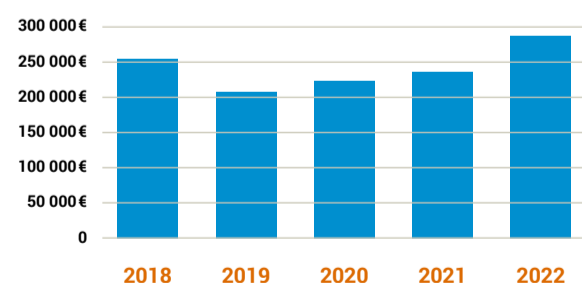
Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Résultat de fonctionnement



Dette

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette s'élève à 627€ par habitant. Ce chiffre tient compte de la reprise d'une partie de l'emprunt école/périscolaire par la CC du Sud Messin. Il reste en dessous de la moyenne (677€) malgré le prêt relais de 600 000€ que nous avons contracté en 2020 pour financer la rue du Château. Après son remboursement, l'encours par habitant tombera à 331€ par habitant, ce qui nous laisse des perspectives d'emprunt.

Investissements

Au niveau des investissements, nous pensons finaliser cette année le chemin piétonnier entre Verny et Pournoy-la-Grasse, la réfection des courts de tennis, la réfection du chemin de Goin, la sécurisation du lotissement d'Avigy, de la rue de Lorraine et de la rue du Moulin. Nous poursuivrons la rénovation de l'éclairage public qui implique à terme une diminution de nos dépenses de fonctionnement.

Nous avons également inscrit au budget la construction d'une nouvelle salle de jeux pour l'école maternelle afin d'établir nos dossiers de subventions. Cette réalisation supprimera une partie des classes mobiles pour la remplacer par une salle en dur multi-usage à faible consommation d'énergie.

ÉTAT CIVIL

Naissances

Constantin Waldner Rohr né le 26 janvier
Aliénor Picz Roeder née le 23 mars
Léo-Paul Malmonté Braillon né le 21 avril

Nos peines

Claude Schoumacker le 22 février
Ginette Lavielle épouse Humbert le 25 mars
Raymond Etienne le 17 avril

ON EN CAUSE

La guinguette du parc

Verny Musiques Actuelles vous invite à sa 1^{ère} guinguette estivale, conviviale et festive !
Concerts gratuits les vendredis à partir de 18h30 dans le parc, buvette et restauration sur place.

- **26 mai : Ça Gaze** (jazz New Orleans), animation musicale déambulatoire et statique (saxophone/clarinette, accordéon, tuba)
- **30 juin : Hot Guys Stompers** (swing festif), dans le pur style des combos des années 1930/1940
- **21 juillet : Ginette, Alphonse et Compagnie** (chanson), rendez-vous festif pour guincher au son de l'accordéon
- **11 août : Les Gars de la Guinche** (jazz manouche, swing musette, chanson), trio instrumental qui revisite les grands standards de la chanson

Micro-folie

En partenariat avec la commune, la fédération Familles Rurales de la Moselle propose des actions culturelles au service des territoires sur le thème de l'immersion dans l'art et la culture. Le but est de rendre accessible à tous un ensemble de contenus culturels et artistiques dans un lieu d'échange et de convivialité.

L'animateur Maximilien Kiffer vous reçoit à la maison des associations, les samedis de 13h30 à 17h, pour une immersion high-tech : ateliers musée numérique, réalité virtuelle, fab'lab ou encore drones. Des animations par les jeunes et pour les jeunes, gratuites et sans inscription.

Cartes d'identité et passeports

A l'issue de la procédure de fabrication, le retrait des titres (CNI ou passeport) à la mairie peut se faire dorénavant SANS RDV aux horaires d'ouverture du dispositif de recueil, soit :

Les lundis et mardis de 9h à 11h
Les mercredis et jeudis de 9h à 11h et de 14h à 16h30
Les vendredis de 9h30 à 11h et de 14h à 16h30

Nouvelle activité à Verny

Sequoia & Jardin
Entretien de jardin et petit bricolage
06 31 74 41 30
sequoiaetjardin@gmail.com

AGENDA

Marché

Les dimanches de 8h à 12h - halle communale
Micro-folie les samedis de 13h30 à 17h - maison des associations, cour du château

Samedi 13 mai à 14h30 Parc du Château : chasse au trésor - APE

Samedi 13 mai à 21h : le fort Wagner ouvre pour « la nuit des musées » - ADFM

Dimanche 14 mai de 8h à 13h halle : « marché en fête » 8^{ème} anniversaire

Mardi 16 mai à 20h mairie : conférence « ensemble contre le harcèlement scolaire » - CCAS

Samedi 3 juin à partir de 10h : marche solidaire, départ et repas Parc du Château - Cancer Action

Samedi 10 juin à partir de 19h : feu de la St Jean organisé par le Tennis Club de Verny avec le soutien de la commune, restauration Parc du Château

Samedi 17 juin Parc du Château : festival ados - AFRV

Samedi 17 juin soir centre Faber : théâtre enfants et adolescents - Les 2 fées

Vendredi 23 juin soir Parc du Château : fête de la musique - Verny Musiques Actuelles

Samedi 24 juin dojo centre Faber : fête de fin de saison - Judo Club Verny

Vendredi 30 juin de 14h à 16h mairie : atelier numérique « faire des démarches en ligne » (inscription moselle-fibre.fr ou 03 54 48 81 16)

Samedi 1^{er} juillet Parc du Château : journée Olympiades (sur inscription) - APE

Jeudi 13 juillet : fête nationale, feu d'artifice offert par la municipalité, restauration par le Football Club

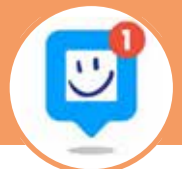
Visites du fort Wagner par l'ADFM : dimanches de mai à octobre à 14h30, jeudis et dimanches de juillet et d'août à 14h30 - 8€ par adulte
Sur réservation au 06 85 25 47 68
www.le-fort-wagner.com

PanneauPocket

Afin de renforcer la communication auprès des vernois, la commune rappelle qu'elle dispose de l'application mobile PanneauPocket.

Vous pouvez être alerté ou informé d'événements par le biais d'une notification sur vos smartphones ou tablettes. Cette application gratuite et sans publicité ne nécessite pas de création de compte. Elle est disponible depuis les principaux magasins d'applications : App Store, Google Play et Huawei AppGallery. Vous pouvez également consulter le site app.panneaupocket.com.

Recherchez Verny puis cliquez sur le petit cœur pour l'ajouter à vos favoris !





Continuons ensemble !

Le printemps est arrivé, les Vernois peuvent de nouveau mettre le nez dehors et profiter des activités liées aux jours meilleurs. Les jardins individuels et le jardin partagé vont se réveiller, le Parc du Château s'animera de cris d'enfants, les promeneurs afflueront sur les sentiers du Fort Wagner. Verny reste et doit rester un village où il fait bon vivre.

Au niveau communal, le printemps concorde avec la période budgétaire, le budget a été voté le 4 avril. Une saine gestion financière permet de dégager des fonds propres pour réaliser des investissements qui améliorent la vie de nos concitoyens. Cette année encore et malgré une

conjoncture défavorable, nous pouvons pour la quatrième année consécutive du mandat ne pas augmenter le taux des taxes. Notre résultat de fonctionnement de 2022 est de 280 000 €, le meilleur de la décennie. Nous remboursons cette année le prêt relai de 600 000 € que nous avons contracté en 2020 pour financer la rue du château, 400 000 € seront prélevés du budget annexe de la Ronceraie, le restant étant financé par nos fonds propres.

Notre politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement porte ses fruits. Elle s'articule selon un principe : réaliser des dépenses d'investissement qui amèneront à terme une diminution de nos dépenses de fonctionnement (extinction nocturne, rénovation progressive de l'éclairage public, réalisation des nouvelles constructions avec une faible consommation d'énergie comme la maison du Parc). Ainsi, cette année, nous poursuivons la rénovation de l'éclairage public sur la Rue des Chenevières, la Rue de Lorraine, la Rue du Moulin et le lotissement des Acacias.

Nous avons inscrit au budget le projet de construction d'une nouvelle salle de jeux pour la maternelle afin d'établir dès cette année des demandes de subvention. Elle devrait être équipée d'une salle d'activités, d'une salle de repos insonorisée, d'un bureau et d'un espace de rangement. Elle remplacera la classe mobile grosse consommatrice d'énergie. Le but à plus long terme serait de supprimer l'ensemble des classes mobiles énergivores et peu fonctionnelles. La construction en dur est certes très chère au départ mais évite bien des désagréments pour l'avenir (frais importants de chauffage l'hiver et mauvaise isolation de la chaleur l'été, dégradation rapide).

Concernant le reste des travaux, nous devrions finaliser cette année la reconstruction des courts de tennis, la réalisation du chemin piéton entre Verny et Pournoy la Grasse, la sécurisation de la Rue d'Avigy, la rénovation du chemin de Goin. Le dossier de la réfection de la rue du Château est maintenant clos. Concernant la reconstruction des murs du Parc, nous sommes toujours en discussion et en quête d'une solution avec l'entreprise d'insertion en charge du marché.

Parlons maintenant du lotissement La Ronceraie, vaste projet si souvent décrié qui est maintenant reconnu comme une réussite si on en croit les articles de presses récemment parus. Les deux dernières parcelles sont toujours en promesse de vente. Pour la parcelle 16, la plus vaste avec 19 ares, le permis de construire est en cours de réalisation. Quand ces deux ventes seront finalisées, nous devrions avoir un bénéfice qui devrait atteindre les 700 000 € si nous obtenons la totalité des subventions escomptées. Rappelons que ce projet est financé par le Feder (subventions européennes) à hauteur de 154 000 € et par la région Grand-Est à hauteur de 51 000 €. A ce jour, nous avons obtenu des acomptes de 120 000 € du Feder et de 23 000 € de la région.

L'équipe « Ensemble pour Verny » a comme fil conducteur le souci de la maîtrise budgétaire qui est la base du dynamisme de notre commune, de son développement et de son attractivité.

Bien à vous
L'équipe Ensemble pour Verny



ENSEMBLE POUR VERNY

Victorien Nicolas
François Valentin
Séverine Courtois-Sené
Jean-Marc Sautreau
Marie-France Perrin
Mohamad Jrad
Colette Rottier
Joël Xolin
Corinne Zieger
Mélanie Adèle Perrey
Isabelle Hasse
Stéphane Vuillaume
Marie Coletti
Johan Pade
Anne-Laure
Dupraz-Omari



Une autre voix, Une autre voie !

**VIVRE VERNY**

Anne-Françoise Neuschwander
Pierre Noïrot
Anne-Sophie Mairet
David Billet

Demain se construit aujourd'hui, et c'est plus vrai que jamais....

Avec la venue du printemps et donc des beaux jours, les travaux vont fleurir à Verny... il est temps pour nous de vous faire un point sur nos actions lors des derniers conseils municipaux ainsi que notre point de vue sur les comptes de la commune.

Commençons par la demande de garantie d'emprunts sollicitée par l'Eurométropole Metz Habitat dans le cadre de l'opération de construction des 16 logements Séniors rue du Fort. Lors de la séance du 11 octobre 2021, le conseil municipal avait délibéré pour accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50% sur le prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le contrat étant devenu caduque pour des raisons de délai non respecté, Le bailleur social a dû solliciter à nouveau notre commune pour obtenir une garantie à hauteur de 50% pour un prêt d'un montant total de 1 558 362 €. Donc la commune de Verny se portera garante à hauteur de 779 181 € et ce pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Comme en octobre 2021 nous, élus du groupe Vivre Verny, avons voté CONTRE cette demande de garantie estimant que le risque était et demeure trop important pour la commune compte tenu des sommes engagées. Rappelons que le terrain a été vendu à bon prix à ce bailleur social, que la municipalité n'a pas été partie prenante dans le montage du projet et que malgré nos demandes il n'y a pas eu de logements « réservés » pour des séniors Vernois : fort regrettable pour nous car ce projet a abouti uniquement grâce à la vente du patrimoine foncier communal. En outre la presse soulignait des difficultés importantes chez ce bailleur social ce qui nous avait alerté et conforté dans notre choix.

Ensuite, nous avons été très attentifs à la convention qui nous liait au Refuge de BOOBA concernant l'exploitation de la fourrière animale. Dès l'automne 2022, nous avons alerté la majorité lors d'un conseil municipal afin de ne pas reconduire la convention avec ce prestataire qui ne respectait pas les règles de santé et de protection animale, et de santé publique. Nous avons été entendus et d'ailleurs les services de l'Etat ont suspendu l'activité de cette fourrière. Ainsi, depuis le 1er janvier 2023 nous avons une nouvelle convention avec la Fourrière de la 2ème chance à Richemont pour un montant de 70 centimes par habitant.

Concernant les finances communales : le résultat de la section de fonctionnement pour 2022 est de 280 619,59 €. C'est un bel exercice dû à une baisse des charges à caractère générale et une hausse des recettes fiscales (taxe foncière). Cette manne financière permettra à la commune d'investir dans des projets de réfection : d'une part les 2 terrains de tennis extérieurs pour un montant total de 425 770,65 € HT (cf PV du CM du 27/02/2023) et d'autre part la salle de jeux de l'école maternelle pour un montant estimé à 591 000 € HT.

Du côté de la CCSM, des travaux d'agrandissement seront menés à la déchèterie de Verny pour permettre l'installation de bennes supplémentaires dont une benne réservée aux articles de sport et de loisir. Des solutions pour les biodéchets sont à l'étude.

Concernant les ordures ménagères le volume collecté a diminué de 19%, ce qui montre bien que notre comportement a évolué et que nous devons continuer dans ce sens ! La taxe annuelle payée par les ménages n'augmentera pas en 2023 malgré une augmentation non négligeable des charges obligatoires tels que la TGAP + 20% (taxe générale sur les activités polluantes), la hausse du carburant...

La commission aménagement du territoire réfléchit, sur la base des études du service mobilité, à proposer une nouvelle offre de mobilité durable et économique complémentaire au covoiturage solidaire. Au-delà d'une offre de service c'est aussi une volonté politique de vouloir réduire l'empreinte carbone des habitants du sud-messin.

Achévé de rédiger le 08 avril 2023.

Bien à vous,

Vos élus, Anne-Françoise, Anne-Sophie, Pierre et David.

**Vous pouvez nous contacter
par téléphone :
07 86 12 57 06
par courriel :
vivreverny2020@gmail.com**

